



*Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi*

*~ CAFOB ~*

B.P. 561 Bujumbura \* Tél. : 22217758 \* 22218409 \* E- mail : [cafob.cafob1@yahoo.fr](mailto:cafob.cafob1@yahoo.fr)

---

## **APPEL D'OFFRE N° 02/2018 – Mars 2018**

---

### **0. Introduction**

Dans le cadre du partenariat entre ALBOAN, INADES-Formation Burundi et CAFOB pour l'exécution du projet « Promotion de la souveraineté alimentaire et de la participation des femmes en milieu rural burundais » financé par le Gouvernement Basque, CAFOB est appelé à mener des activités prévues dans le but d'augmenter la participation des femmes au niveau collinaire en formant et en encadrant les femmes membres des coopératives dans 7 communes du pays, à savoir : Giheta, Ndava, Nyanza-lac, Kayogoro, Mutimbuzi, Mabayi et Mugina.

A travers ce projet, les Formatrices de l'Ecole du Leadership Transformationnel et des Droits des Femmes, ELTDF, en sigle, auront besoin de se déplacer pour aller vers les femmes sur leurs collines. Pour ce faire, des motos ont été prévues et le présent appel d'offre porte sur leur achat.

### **1. Objectif de l'appel d'offre :**

L'objectif de cet appel d'offres est de solliciter des offres compétitives pour l'achat de **5 motos** qui seront livrées par le fournisseur en un seul lot.

Vous trouverez une description détaillée des biens et des services demandés dans le cahier des charges et les spécifications techniques.

**2. Autorité contractante :**

**CAFOB – Asbl  
Avenue de la Mission, N°33  
B.P. 561  
Bujumbura – Burundi  
Tél. : (257) 22 21 84 09**

**3. Monnaie :**

Les offres devront être présentées en Euros, Hors taxe et TTC.

**4. Type de marché :**

Le marché est à prix unitaire. Il est ouvert de manière égale à toute personne physique ou morale et à toutes les sociétés ou entreprises.

Ne sont pas autorisées à participer à la compétition la personne individuelle, les organisations, sociétés ou entreprises qui :

- Sont sous réserve d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de mise sous séquestre, de créanciers ou de toute autre procédure similaire existant dans la législation nationale.
- Sont coupables de faute professionnelle grave enregistrée par tout moyen qui ne peut être justifié par l'autorité contractante.
- Ne sont pas à jour avec l'obligation fiscale, conformément aux dispositions légales du pays.
- Sont fautives de violation de ses obligations contractuelles en vertu d'un autre contrat avec l'autorité contractante.

**5. Remise des offres :**

Les offres sous pli fermé rédigées en langue française en un exemplaire seront remises au bureau du CAFOB par les soumissionnaires au plus tard le 23/3/2018 à 12heures locales et porteront la mention suivante :

**Dossier d'appel d'offre pour fourniture de 5 motos  
Référence : DAO N° 02/2018/CAFOB  
Date de publication : 15/3/2018**

## **6. Délai de livraison :**

Les soumissionnaires doivent disposer d'un stock de motos en nombre égal ou supérieur à la demande. Le délai de livraison doit être précisé par le soumissionnaire dans son offre et ne peut dépasser 5 jours ouvrables après la signature du contrat. Passé ce délai, le contrat sera considéré comme annulé.

## **7. Validité des offres :**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de soixante jours calendrier à dater de l'ouverture des soumissions.

## **8. Prix :**

La commission d'achat n'est pas tenue d'accepter le prix le plus bas si les caractéristiques techniques requises et souhaitées du produit ne sont pas conformes. Elle se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter toute proposition à son entière discrétion et de poursuivre le dialogue compétitif pour toute réponse qu'elle considère avantageuse au niveau de l'offre technique.

## **9. Contenu des offres :**

1. Un certificat d'origine du produit mentionnant le nom du produit, son origine, le nom du fabricant et la date de fabrication
2. Une offre technique présentant une description détaillée des prix et des services offerts.
3. Le numéro fiscal
4. Une attestation valide de non- redevabilité des impôts.

## **10. Caractéristiques du produit requis :**

- a. Nom du produit : Moto tout terrain adapté au Burundi
- b. Quantité requise : 5 unités

### ***Détails techniques requis***

- Moteur : Monocylindre, 2 temps
- Hauteur hors tout : 1.100 mm maximum
- Puissance maximale : 10 CV
- Poids sec : 100 Kg maximum
- Couple maximal : 1,0 kgf.m à 6.000 tr/mn
- Cylindrée : 100 cc
- Pneus AV et ARR à crampons tout-terrain

Accessoires :

- Protection chaîne
- porte bagage arrière
- protection poignées (frein, embrayage)
- rétroviseurs gauche et droit

### ***Détails techniques souhaités***

Accessoires

- Sabot de protection carter moteur
- Casque de protection
- Pompe à Air mobile
- Trousse des clés
- Garantie (1 an ou 5.000km)
- Imperméable
- Immatriculation

## **11.Dispositions finales.**

### **11.1 Conclusions de l'analyse des offres.**

- Seul, le soumissionnaire gagnant recevra une notification écrite après l'analyse des offres.
- Avant d'établir le contrat avec le soumissionnaire gagnant, la commission chargée de l'achat des motos effectuera une visite pour constater le stock et la conformité du produit aux spécificités requises.

- CAFOB ne remet pas aux soumissionnaires non- gagnants les dossiers envoyés dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres.
- La commission chargée de l'achat des motos inspectera les motos à leur livraison au siège du CAFOB pour s'assurer de leur conformité au modèle présenté lors de la visite dans le magasin de stockage du soumissionnaire.

## **11.2 Annulation de la procédure**

L'annulation de la procédure peut se produire dans les cas suivants :

- La procédure d'appel d'offres a été infructueuse, à savoir quand CAFOB n'a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;
- Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
- Toutes les offres techniquement conformes dépassent le budget disponible.

Si l'annulation doit avoir lieu, tous les soumissionnaires en seront informés et si elle intervient avant qu'aucune enveloppe extérieure n'ait été ouverte, les enveloppes scellées leur seront renvoyées, non ouvertes.

Fait à Bujumbura, le 14 mars 2018

Madame la représentante du CAFOB  
Espérance NIJEMBAZI.

